

DEMANDE DE LOCATION

LOGEMENT SOCIAL

ersion 2024.0



Procédure d'inscription

Vous devez:

- Vérifier que vous respectez les conditions d'admission
- Compléter et signer le formulaire de demande de location d'un logement social
- Récolter tous les documents à fournir
- Renvoyer votre demande complète

La Sambrienne:

- Réceptionne votre demande, et vous la retourne par courrier si elle est incomplète
- Vérifie que vous respectez les conditions d'admission
- Vous informe par écrit de votre numéro unique d'inscription lorsque votre demande est complète



Conditions d'admission

Avant de remplir ce formulaire, vérifiez que vous respectez les deux conditions d'admission :

Ne pas être propriétaire

Ne pas être propriétaire d'un logement, ni en pleine propriété, ni en usufruit, sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté à votre handicap

Bénéficier de revenus annuels imposables globalement qui ne dépassent pas :

Ménage composé de	Maximum
Personne seule	52.800€
Plusieurs personnes	63.900€

Montants applicables au 1er janvier 2024 et augmentés de 3.200€ par enfant à charge.



Comment nous renvoyer votre demande?

Il existe plusieurs possibilités pour nous renvoyer vos documents :

site web	e-mail	courrier	enveloppe préaffranchie
utilisez notre site web www.lasambrienne.be	renvoyez votre demande par mail à info@lasambrienne.be	renvoyez votre de demande par courrier à La Sambrienne, Boulevard Jacques Bertrand 48 6000 Charleroi	fournie sur simple demande au 071/272.000





Procédure d'attribution

- Après avoir encodé votre demande de logement, La Sambrienne la classe dans le registre en fonction des points de priorité et de votre catégorie de revenus.
- Lorsqu'un logement se libère, La Sambrienne l'attribue au candidat-locataire disposant du plus grand nombre de points.
- A égalité de points, la priorité est accordée au dossier de candidature le plus ancien.
- Des exceptions en nombre limité peuvent uniquement être autorisées en cas de force majeure attestée par le bourgmestre et pour des raisons d'urgence ou de cohésion sociales.
- Lorsqu'un logement est attribué, La Sambrienne informe le candidat-locataire par courrier ou par e-mail.



A ne pas oublier

- Vous ne pouvez être inscrit qu'auprès d'une seule société de logement qui devient votre société de référence.
- Grâce à un registre centralisé de candidatures, les autres sociétés de logement concernées par votre demande sont automatiquement informées de votre inscription pour un de leur logement.
- Pour éviter la radiation de votre dossier, vous devez renouveler votre demande de logement chaque année entre le 1er janvier et le 15 février (sauf si votre demande a été admise depuis moins de 6 mois, dans ce cas le renouvellement est automatique).
- Vous devez transmettre toutes vos coordonnées et informer votre société de référence en cas de tout changement (adresse, numéro de téléphone, revenus, situations, etc).
- Toute déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage autorise votre société de référence à radier le dossier de candidature.

Note





① Veuillez compléter toutes les cases de ce formulaire, lisiblement et en lettres MAJUSCULES.

<u></u> Ω	Candidat.e.s

	Chef de ménage	•	Conjoint.e ou cohabitant.e	
Nom				
Prénom				
Sexe	Masculin	Féminin	☐ Masculin ☐ Féminin	
Date naissance				
Lieu naissance				
Nationalité				
E-mail				
Téléphone				
Etat civil	Célibataire	Divorcé.e	Célibataire Divorcé.e	
	Marié.e	Séparé.e	Marié.e Séparé.e	
	Cohabitant.e	Veuf/veuve	Cohabitant.e Veuf/veuve	;
Numéro registre national *				
Profession **	Salarié.e	Revenu d'intégration sociale - CPAS	Salarié.e Revenu d'int	
	Intérimaire	Allocation de chômage	☐ Intérimaire ☐ Allocation de	
	Indépendant.e	Indemnité mutuelle - maladie - invalidité	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité m maladie - inv	
	Sans revenu	Pensionné.e	Sans revenu Pensionné.e	
	Autre Si autre	e, précisez	Autre Si autre, précisez	
Handicap reconnu à plus de 66% *** ?	Non	Oui	☐ Non ☐ Oui	
Enceinte ?	Non	Oui	☐ Non ☐ Oui	
Si oui, date prévue	accouchement			
Propriétaire d'un logement ?	Non	Oui, en copropriété	Non Oui, en copr	opriété
	Oui, en usufruit	Oui, en nue-propriété	Oui, en usufruit Oui, en nue-	propriété
	Oui, à 100%		Oui, à 100%	
Si propriétaire, logement en vente ?	Non	Oui	☐ Non ☐ Oui	
Si oui, date prévue	vente			

^{*} Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement social.

** Origine des revenus actuels.

** Handicap reconnu à plus de 66 % par le SPF Sécurité Sociale ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans. Cela correspond, en matière d'allocations familiales pour enfants handicapés, à un minimum de 4 points dans le pilier 1 (quel que soit le nombre total de points obtenus sur l'ensemble des trois piliers).







	Autre membre 1	Autre membre 2
Lien de parenté	☐ Enfant à charge * ☐ Enfant en hébergement	☐ Enfant à charge * ☐ Enfant en hébergement
	Autre	☐ Autre
Si autre, précisez		
Nom		
Prénom		
Sexe	Masculin Féminin	Masculin Féminin
Date naissance		
Lieu naissance		
Nationalité		
E-mail		
Téléphone		
Etat civil	Célibataire Divorcé.e	Célibataire Divorcé.e
	Marié.e Séparé.e	Marié.e Séparé.e
	Cohabitant.e Veuf/veuve	Cohabitant.e Veuf/veuve
Numéro registre national **		
Profession ***	Salarié.e Revenu d'intégration sociale - CPAS	Salarié.e Revenu d'intégration sociale - CPAS
	Intérimaire Allocation de chômage	☐ Intérimaire ☐ Allocation de chômage
	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité mutuelle - maladie - invalidité	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité mutuelle - maladie - invalidité
	Sans revenu Pensionné.e	Sans revenu Pensionné.e
	Autre Si autre, précisez	Autre Si autre, précisez
Handicap reconnu à plus de 66% **** ?	Non Oui	☐ Non ☐ Oui
Enceinte ?	Non Oui	☐ Non ☐ Oui
Si oui, date prévue	accouchement	
Propriétaire d'un logement ?	☐ Non ☐ Oui, en copropriété	☐ Non ☐ Oui, en copropriété
u on logement :	Oui, en usufruit Oui, en nue-propriété	Oui, en usufruit Oui, en nue-propriété
Si propriétaire, logement en vente ?	☐ Non ☐ Oui	□ Non □ Oui
Si oui, date prévue	vente	

^{*} Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

^{**} Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement social.

*** Origine des revenus actuels.

**** Handicap reconnu à plus de 66 % par le SPF Sécurité Sociale ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans. Cela correspond, en matière d'allocations familiales pour enfants handicapés, à un minimum de 4 points dans le pilier 1 (quel que soit le nombre total de points obtenus sur l'ensemble des trois piliers).







	Autre membre 3	Autre membre 4
Lien de parenté	☐ Enfant à charge * ☐ Enfant en hébergement	☐ Enfant à charge * ☐ Enfant en hébergement
	Autre	_ Autre
Si autre, précisez		
Nom		
Prénom		
Sexe	Masculin Féminin	Masculin Féminin
Date naissance		
Lieu naissance		
Nationalité		
E-mail		
Téléphone		
Etat civil	Célibataire Divorcé.e	Célibataire Divorcé.e
	Marié.e Séparé.e	☐ Marié.e ☐ Séparé.e
	Cohabitant.e Veuf/veuve	Cohabitant.e Veuf/veuve
Numéro registre national **		
Profession ***	Salarié.e Revenu d'intégration sociale - CPAS	Salarié.e Revenu d'intégration sociale - CPAS
	☐ Intérimaire ☐ Allocation de chômage	☐ Intérimaire ☐ Allocation de chômage
	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité mutuelle - maladie - invalidité	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité mutuelle - maladie - invalidité
	Sans revenu Pensionné.e	Sans revenu Pensionné.e
	Autre Si autre, précisez	Autre Si autre, précisez
Handicap reconnu à plus de 66% **** ?	Non Oui	☐ Non ☐ Oui
Enceinte ?	☐ Non ☐ Oui	☐ Non ☐ Oui
Si oui, date prévue	accouchement	
Propriétaire d'un logement ?	☐ Non ☐ Oui, en copropriété	☐ Non ☐ Oui, en copropriété
u on logement :	Oui, en usufruit Oui, en nue-propriété	Oui, en usufruit Oui, en nue-propriété
Si propriétaire, logement en vente ?	Non Oui	□ Non □ Oui
Si oui, date prévue	vente	

^{*} Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

^{**} Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement social.

*** Origine des revenus actuels.

**** Handicap reconnu à plus de 66 % par le SPF Sécurité Sociale ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans. Cela correspond, en matière d'allocations familiales pour enfants handicapés, à un minimum de 4 points dans le pilier 1 (quel que soit le nombre total de points obtenus sur l'ensemble des trois piliers).





00000	0000
	Ω
√ ~~	اككا

	Autre membre 5	Autre membre 6
Lien de parenté	☐ Enfant à charge * ☐ Enfant en hébergement	☐ Enfant à charge * ☐ Enfant en hébergement
	Autre	☐ Autre
Si autre, précisez		
Nom		
Prénom		
Sexe	Masculin Féminin	Masculin Féminin
Date naissance		
Lieu naissance		
Nationalité		
E-mail		
Téléphone		
Etat civil	Célibataire Divorcé.e	Célibataire Divorcé.e
	Marié.e Séparé.e	Marié.e Séparé.e
	Cohabitant.e Veuf/veuve	Cohabitant.e Veuf/veuve
Numéro registre national **		
Profession ***	Salarié.e Revenu d'intégration sociale - CPAS	Salarié.e Revenu d'intégration sociale - CPAS
	Intérimaire Allocation de chômage	☐ Intérimaire ☐ Allocation de chômage
	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité mutuelle - maladie - invalidité	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité mutuelle - maladie - invalidité
	Sans revenu Pensionné.e	Sans revenu Pensionné.e
	Autre Si autre, précisez	Autre Si autre, précisez
Handicap reconnu à plus de 66% **** ?	Non Oui	☐ Non ☐ Oui
Enceinte ?	Non Oui	☐ Non ☐ Oui
Si oui, date prévue	accouchement	
Propriétaire d'un logement ?	☐ Non ☐ Oui, en copropriété	☐ Non ☐ Oui, en copropriété
u on logement :	Oui, en usufruit Oui, en nue-propriété	Oui, en usufruit Oui, en nue-propriété
Si propriétaire, logement en vente ?	☐ Non ☐ Oui	□ Non □ Oui
Si oui, date prévue	vente	

^{*} Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

^{**} Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement social.

*** Origine des revenus actuels.

**** Handicap reconnu à plus de 66 % par le SPF Sécurité Sociale ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans. Cela correspond, en matière d'allocations familiales pour enfants handicapés, à un minimum de 4 points dans le pilier 1 (quel que soit le nombre total de points obtenus sur l'ensemble des trois piliers).







	Autre membre 7	Autre membre 8
Lien de parenté	☐ Enfant à charge * ☐ Enfant en hébergement	☐ Enfant à charge * ☐ Enfant en hébergement
	Autre	☐ Autre
Si autre, précisez		
Nom		
Prénom		
Sexe	Masculin Féminin	Masculin Féminin
Date naissance		
Lieu naissance		
Nationalité		
E-mail		
Téléphone		
Etat civil	Célibataire Divorcé.e	Célibataire Divorcé.e
	Marié.e Séparé.e	☐ Marié.e ☐ Séparé.e
	Cohabitant.e Veuf/veuve	Cohabitant.e Veuf/veuve
Numéro registre national **		
Profession ***	Salarié.e Revenu d'intégration sociale - CPAS	Salarié.e Revenu d'intégration sociale - CPAS
	Intérimaire Allocation de chômage	☐ Intérimaire ☐ Allocation de chômage
	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité mutuelle - maladie - invalidité	☐ Indépendant.e ☐ Indemnité mutuelle - maladie - invalidité
	Sans revenu Pensionné.e	Sans revenu Pensionné.e
	Autre Si autre, précisez	Autre Si autre, précisez
Handicap reconnu à plus de 66% **** ?	Non Oui	☐ Non ☐ Oui
Enceinte ?	Non Oui	☐ Non ☐ Oui
Si oui, date prévue	accouchement	
Propriétaire d'un logement ?	☐ Non ☐ Oui, en copropriété	☐ Non ☐ Oui, en copropriété
u on logement :	Oui, en usufruit Oui, en nue-propriété	Oui, en usufruit Oui, en nue-propriété
Si propriétaire, logement en vente ?	☐ Non ☐ Oui	□ Non □ Oui
Si oui, date prévue	vente	

^{*} Enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.

^{**} Le numéro de registre national est un élément essentiel de la candidature à un logement social.

*** Origine des revenus actuels.

**** Handicap reconnu à plus de 66 % par le SPF Sécurité Sociale ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans. Cela correspond, en matière d'allocations familiales pour enfants handicapés, à un minimum de 4 points dans le pilier 1 (quel que soit le nombre total de points obtenus sur l'ensemble des trois piliers).





LASAMBRIENNE

PAGE 6



Adresse.s

Code postal Localité Domicilié depuis le Domicilié depuis le Dous souhaitez recevoir votre courrier à une adresse différente Type d'adresse parent(s) administrateu autre précisez Domicilié Nom Rue Domicilié Numéro Boîte Dous est demandé de formuler vos souhaits en matière de type de lementation en vigueur implique qu'il ne s'agit que d'une préférence De préférence De préférence De préférence un appartement De préférence De préférence une maison	
Domicilié depuis le ous souhaitez recevoir votre courrier à une adresse différente Type d'adresse parent(s) administrateu autre précisez Nom Boîte Numéro Boîte Code postal Localité Depréférence Localité Depréférence une maison Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence une maison Depréférence Depréférence Depréférence une maison Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depréférence Depr	
ous souhaitez recevoir votre courrier à une adresse différente Type d'adresse parent(s) administrateu autre précisez Nom Rue Numéro Boîte Code postal Localité Depréférence Localité Depréfé	
Type d'adresse parent(s) administrateu autre précisez précisez précisez parent précisez précisez parent précisez parent précisez parent précisez parent parent	
Nom Rue Numéro Boîte Code postal Localité Degement souhaité Description de la configuration perméménage en raison du handicap d'un de ses membres.	
Nom Rue Numéro Boîte Code postal Localité Dus est demandé de formuler vos souhaits en matière de type de lementation en vigueur implique qu'il ne s'agit que d'une préférence Une maison ou un appartement De préférence un appartement De préférence un appartement De préférence une maison logement adapté est un logement dont la configuration permeménage en raison du handicap d'un de ses membres.	ur provisoire
Rue Numéro Boîte Code postal Localité Degement souhaité Description de formuler vos souhaits en matière de type de lementation en vigueur implique qu'il ne s'agit que d'une préférence à vous proposer un logement qui n'y réponde pas entière déférence Une maison ou un appartement De préférence une maison De préférence une maison Localité De préférence d'une préférence enée à vous proposer un logement qu'il ne s'agit que d'une préférence enée à vous proposer un logement qu'il n'y réponde pas entière deférence Une maison ou un appartement De préférence une maison Localité De préférence d'une pas entière de type d'une préférence de l'une préférence d'une préférence de l'une préférence d'une préférence d'une de ses membres. Localité	
Numéro Boîte Code postal Localité Degement souhaité Dus est demandé de formuler vos souhaits en matière de type de lementation en vigueur implique qu'il ne s'agit que d'une préférence Une maison ou un appartement De préférence De préférence un appartement De préférence Une maison De préférence une maison Rogement adapté est un logement dont la configuration permeménage en raison du handicap d'un de ses membres.	
Code postal Localité Degement souhaité Description est demandé de formuler vos souhaits en matière de type de lementation en vigueur implique qu'il ne s'agit que d'une préférence Eférence Une maison ou un appartement De préférence De préférence un appartement De préférence De préférence une maison Localité Localité De type de la configuration permente de type de la configuration permente ménage en raison du handicap d'un de ses membres. Localité	
ous est demandé de formuler vos souhaits en matière de type dementation en vigueur implique qu'il ne s'agit que d'une préférence Une maison ou un appartement De préférence De préférence Une maison De préférence un appartement De préférence De préférence Une maison	
ous est demandé de formuler vos souhaits en matière de type dementation en vigueur implique qu'il ne s'agit que d'une préférence éférence Une maison ou un appartement De préférence un appartement De préférence une maison logement adapté est un logement dont la configuration permeménage en raison du handicap d'un de ses membres. gement adapté	
De préférence un appartement De préférence De préférence une maison logement adapté est un logement dont la configuration perme ménage en raison du handicap d'un de ses membres. gement adapté	
De préférence une maison logement adapté est un logement dont la configuration perme ménage en raison du handicap d'un de ses membres. gement adapté	érence, La Sambrienne peut être
logement adapté est un logement dont la configuration perme ménage en raison du handicap d'un de ses membres. gement adapté	érence, La Sambrienne peut être
	érence, La Sambrienne peut être ement.
écisez les adaptations dont vous avez besoin	érence, La Sambrienne peut être ement. ce avec jardin ce avec garage
	érence, La Sambrienne peut être ement. ce avec jardin ce avec garage
	érence, La Sambrienne peut être ement. ce avec jardin ce avec garage
	érence, La Sambrienne peut être ement. ce avec jardin ce avec garage
	érence, La Sambrienne peut être ement. ce avec jardin ce avec garage
	érence, La Sambrienne peut être ement. ce avec jardin ce avec garage
	érence, La Sambrienne peut être ement. ce avec jardin ce avec garage
	érence, La Sambrienne peut être ement. ce avec jardin ce avec garage



PAGE 7 A RENVOYER SIGNE A LA SAMBRIENNE



Nombre de chambres

Le nombre de chambres auquel vous pouvez prétendre est défini par la législation. Il n'est dès lors pas nécessaire d'indiquer votre choix. Il est prévu :

- Une seule chambre pour les personnes seules et pour les couples.
- Une chambre supplémentaire pour :
 - les personnes seules de plus de 65 ans,

ASAMBRIENNE

- les couples dont l'un des membres a plus de 65ans,
- les couples dont un membre a un handicap reconnu.
- Pour les enfants :
 - une chambre pour un enfant unique,
 - deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de dix ans et minimum cinq ans d'écart,

OU

- deux chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a plus de 10 ans,
- une chambre par enfant avec handicap reconnu (SPF Sécurité Sociale).

Si le logement proportionné à votre composition de ménage est un logement une chambre, vous pouvez introduire une demande pour obtenir un studio (logement composé d'une seule pièce inférieure à 28m²).

Souhaitez-vous étendre votre demande pour un studio ? Non Oui



Etendue géographique

Choisissez maximum 5 entités OU maximum 5 communes à classer par ordre de préférence.

Deux possibilités :

1^{ière} possibilité

Maximum 5 entités

Votre demande porte sur toutes les anciennes communes qui en dépendent. Il n'est pas possible d'exclure une ancienne commune.

Exemple d'entités:

- Charleroi (reprend les 15 anciennes communes : Charleroi, Jumet, etc.)
- Gerpinnes (reprend Gerpinnes, Acoz, etc)
- Courcelles (reprend Courcelles, Souvret, Trazegnies, Gouy-lez-Piéton)
- Chatelet (reprend Châtelet, Châtelineau, Bouffioux)
- Fontaine-L'Evêque (reprend Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche, Leernes)
- La Louvière (reprend La Louvière, Houdeng-Goegnies, etc.)

2^{ième} possibilité

Maximum 5 anciennes communes

Votre demande est plus restreinte. Elle porte uniquement sur les anciennes communes choisies.

Exemple d'anciennes communes :

- 6000 Charleroi
- 6001 Marcinelle
- 6030 Marchienne-au-Pont
- 6040 Jumet
- 6044 Roux
- 6200 Châtelineau

Parcourez le patrimoine de La Sambrienne sur www.lasambrienne.be/patrimoine

Préférence 1 2 3 4 5





PAGE 8 A RENVOYER SIGNE A LA SAMBRIENNE

Documents a fournit obligatoirement			
A fournir obligatoirement	Formulaire de candidature d'un logement social (complétés et signés)	V	
Documents à fournir obligatoirement en	fonction de l'origine des revenus actuels pour chaque membre du mén	age	
Revenu d'intégration sociale - CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité actuelle délivrée par le CPAS		
Allocation de chômage	Attestation avec taux journalier brut actuel délivrée par le syndicat ou la CAPAC		
Indemnité mutuelle - maladie - invalidité	Attestation avec taux journalier brut actuel + pourcentage éventuel d'invalidité délivrée par la mutuelle		
Allocation d'handicap	3 derniers extraits de compte		
Pension	3 derniers extraits de compte + extrait de compte avec le pécule de vacances + la fiche reprenant le détail de la pension (précompte, congés payés) délivrée par l'Office National des Pensions		
Salarié.e	Fiche de salaire des 3 derniers mois reprenant au minimum un mois complet. Si temps partiel, fournir une attestation officielle provenant de l'organisme de paiement des allocations pour le chômage, la mutuelle ou le CPAS. Les données doivent correspondre. Par exemple : si fiche de salaire reprenant les données de juin, fournir une attestation pour un complément éventuel perçu également pour le mois de juin		
Indépendant.e	Dernier avertissement extrait de rôle ou déclaration TVA des 6 derniers mois		
Intérimaire	Fiche de salaire actuelle reprenant un mois complet ou le décompte individuel annuel + complément de chômage éventuel		
Documents supplémentaires à fournir en	fonction de votre dossier		
	Jugement, acte notarié ou convention passée devant un médiateur familial agrée (document probant) + numéro du registre national pour les enfants en hébergement		
Si le ménage comporte un ou plusieurs enfants en hébergement	Le document doit préciser explicitement que le droit couvre au moins une nuit (notion d'hébergement)		
	Seuls les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur preuve de la perception d'allocations familiales seront pris en considération		
Si un membre du ménage bénéficie d'une pension alimentaire, d'une part contributive	Trois derniers extraits de compte prouvant les versements de la pension alimentaire + copie du jugement stipulant le montant (si les paiements se font en espèces : copies		

ou d'une rente

Si un membre du ménage est enceinte

des reçus des trois derniers mois)

Attestation délivrée par le médecin gynécologue





PAGE 9 A RENVOYER SIGNE A LA SAMBRIENNE



Documents à fournir pour bénéficier de points de priorité

- Des points de priorité (de 2 à 5) sont accordés à des situations vécues par le ménage en terme de logement et à des situations personnelles du ménage.
- Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans chacun des deux tableaux (5, 4 ou 3 pour les points de priorité liés au logement et 5, 4, 3 ou 2 pour ceux liés au ménage).
- Un point est ajouté par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points) de votre candidature.

Priorités liées à la situation vécue par le ménage en terme de logement

Points	Situation	Documents à fournir	Si oui	
5	Vous occupez un logement d'insertion ou de transit et se trouve dans les six derniers mois de la location ou de la période d'occupation	Copie du contrat de bail ou attestation délivrée par le propriétaire		
5	Vous occupez une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, phase 1	Attestation délivrée par l'administration communale		
5	Vous êtes est victime d'un évènement calamiteux (ex : inondation, incendie, éboulement, foudre, tempête, etc)	Attestation de reconnaissance délivrée par le fond des calamités		
5	Vous êtes est sans-abri	Attestation de sans abri délivrée par le CPAS signée par le président et le secrétaire, sauf délégation expresse		
4	Vous devez quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé	Attestation d'inhabitabilité ou de surpeuplement délivrée par l'administration communale ou la DGO4		
4	Vous devez quitter un logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	Arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation délivrée par l'administration communale ou la région		
4	Vous êtes locataire d'un logement dont le bail est résilié pour occupation personnelle par le propriétaire ou pour travaux importants	Copie du contrat de bail et lettre de renon pour occupation personnelle ou pour travaux délivrée par le propriétaire		
4	Vous devez quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine déterminé réglementairement, et pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	Copie du compromis de vente et attestation délivrée par l'administration communale		
3	Vous occupez une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » si visé par la phase 2 de ce plan	Attestation délivrée par l'administration communale		





PAGE 10 A RENVOYER SIGNE A LA SAMBRIENNE

Priorités liées à la situation personnelle du ménage

Points	Situation	Documents à fournir	Si oui
5	Vous êtes sans-abri et avez quitté votre logement, dans les 3 mois qui précèdent l'introduction de votre candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants	Attestation délivrée par un centre d'hébergement reconnu ou par le CPAS signée par le président et le secrétaire, sauf délégation expresse	
4	Votre ménage bénéficie de revenus issus au moins en partie d'un travail et ne dépassant pas 34.100€ pour une personne seule ou 42.600€ pour plusieurs personnes (montants applicables au 1er janvier 2024 et augmentés de 3.200€ par enfant à charge)	Pour les salariés, copie du contrat de travail ou document attestant d'une relation de travail délivrée par l'employeur ou l'administration fiscale Pour les indépendants, attestation de paiement des cotisations sociales délivrée par la caisse de cotisations sociale ou l'administration fiscale	
3	Vous êtes enfant mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse	Attestation de mise en autonomie délivrée par le directeur de l'aide à la jeunesse	
3	Un des membres de votre ménage a un handicap reconnu	Attestation d'handicap reconnu délivrée à plus de 66 % par le SPF Sécurité Sociale ou par la mutuelle si la reconnaissance est obtenue après l'âge de 65 ans ; Cela correspond, en matière d'allocations familiales pour enfants handicapés, à un minimum de 4 points dans le pilier 1 (quel que soit le nombre total de points obtenus sur l'ensemble des trois piliers)	
3	Un des membres de votre ménage ne peut plus travailler en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle	Attestation délivrée par le fonds des maladies professionnelles ou le fonds des accidents du travail	
3	Le seul membre de votre ménage qui travaillait a perdu son emploi dans les 12 derniers mois	Fiches de salaire des 12 derniers mois ou copie du contrat travail pour les salariés délivrés par l'employeur ou copie de l'avertissement extrait de rôle (AER) ou attestation de paiement des cotisations sociales délivrée par l'administration fiscale et Copie du C4 délivrée par l'employeur pour les salariés ou de l'attestation de cessation d'activités délivrée par le guichet d'entreprise pour les indépendants	
3	Votre ménage bénéficie de revenus issus de pension(s) légale(s) et ne dépassant pas 17.000€ pour une personne seule ou 23.200€ pour plusieurs personnes (montants applicables au 1er janvier 2024 et augmentés de 3.200€ par enfant à charge)	Copie de l'avertissement extrait de rôle (AER) délivrée par l'administration fiscale ou fiche de pension délivrée par l'Office national des Pensions (ONP) ou SCDF - Pensions	
2	Vous bénéficiez d'une pension de prisonnier de guerre ou vous êtes invalide de guerre	Copie d'un brevet de pension délivrée par le SPF Sécurité sociale pour les bénéficiaires d'une pension civile ou délivrée par le Service des Pensions du Secteur Public pour les bénéficiaires d'une pension militaire	
2	Vous êtes un ancien prisonnier politique ou un de ses ayants droit	Attestation délivrée le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité sociale	
2	Vous êtes un ancien ouvrier mineur	Attestation délivrée le Service des indemnités de l'INAMI	





Protection des données

LASAMBRIENNE

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, La Sambrienne, en sa qualité de responsable du traitement de vos données, vous informe que les données portées sur ce formulaire de candidature seront traitées aux fins de gérer votre demande d'attribution d'un logement, constituer votre dossier de candidat et effectuer le suivi et la gestion de votre dossier de candidat (maintenance des fichiers candidats).

Pour plus d'informations, notamment concernant l'exercice de vos droits et l'utilisation de vos données portées sur ce formulaire, veuillez prendre connaissance des informations suivantes.

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement

LA SAMBRIENNE, agréée par la Société wallonne du Logement, numéro d'agrément 5440, dont le numéro d'entreprise est le 0401.661.459 (RPM de Charleroi) et dont le siège social est situé boulevard Jacques Bertrand 48 à 6000 Charleroi, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Les coordonnées du délégué à la protection des données

LA SAMBRIENNE a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO). Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il s'assure que l'ensemble du personnel agit avec professionnalisme et confidentialité. Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD. Vous pouvez le contacter par courrier électronique à l'adresse dpo@lasambrienne.be ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante : La Sambrienne – à l'attention du DPO – boulevard Jacques Bertrand 48 à 6000 Charleroi.

Les finalités et la base juridique du traitement

LA SAMBRIENNE traite vos données à caractère personnel portées sur ce formulaire unique de candidature aux fins de traiter votre demande d'attribution d'un logement, constituer votre dossier de candidat et effectuer le suivi et la gestion de votre dossier de candidat (maintenance des fichiers candidats). La base de légitimation du traitement précité est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi LA SAMBRIENNE (article 1, e) du RGPD).

Les catégories de destinataires

Les destinataires des données à caractère personnel sont les services internes de LA SAMBRIENNE amenés à traiter votre demande d'attribution d'un logement, les fournisseurs de services informatiques de LA SAMBRIENNE, la société d'archivage, la Société wallonne du logement et les autres sociétés de logement de service public gestionnaires des communes sur lesquelles vous avez posé un choix.

La durée de conservation

Les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant toute la durée de votre candidature, éventuellement renouvelée et confirmée chaque année par vos soins. En cas radiation de votre candidature, conformément aux situations prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant une période de 5 ans après la date de radiation de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur. En cas d'admission de votre candidature et/ou d'acceptation d'un logement, les données à caractères personnel vous concernant sont conservées pendant une période de 10 ans après la clôture de votre dossier, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur.

Les droits des personnes concernées

En tant que personne directement concernée par le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de demander à LA SAMBRIENNE l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou le droit de vous opposer au traitement. Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à contacter le LA SAMBRIENNE (info@lasambrienne.be) ou directement le délégué à la protection des données, dont les coordonnées sont reprises ci-avant.

Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction et/ou que vous estimez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD) par e-mail à l'adresse contact@apd-gba.be ou par courrier à l'adresse Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

L'exigence de fourniture des données à caractère personnel
La fourniture des données à caractère personnel portées sur le formulaire unique de candidature à un caractère réglementaire. Le demandeur est tenu de fournir les données à caractère personnel lors de l'introduction de sa candidature de location au moyen du formulaire unique de candidature, conforme à l'annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, accompagné de tous les documents nécessaires à l'établissement de son admissibilité et, le cas échéant, de ses priorités. La non-fourniture et/ou l'inexactitude des données portées sur le formulaire unique de candidature pourrai(en)t avoir comme conséquences l'impossibilité pour LA SAMBRIENNE de traiter la demande de location et/ou la radiation de la demande de candidature de l'intéressé.

La prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.



Voie de recours

Si vous souhaitez contester une décision prise par La Sambrienne, vous pouvez introduire un recours officiel. Vous devez cependant respecter certaines formes pour au'il soit considéré comme valable

Cas possible pour introduire un recours

Si vous êtes candidat locataire, vous pouvez introduire un recours contre une décision relative : au refus d'admission ou de non-confirmation de votre candidature, à l'attribution d'un logement dont vous estimez qu'il aurait dû vous être attribué, à la radiation de votre demande de logement. Si vous êtes locataire de La Sambrienne, vous pouvez introduire un recours contre une décision relative : au calcul de loyer, à une attribution de logement par mutation, à la radiation de votre demande de mutation.

Procédure à suivre

Première étape - Vous devez introduire votre réclamation par lettre recommandée à l'adresse suivante : La Sambrienne, boulevard Jacques Bertrand 48 à 6000 Charleroi. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'envoi de la décision de La Sambrienne. A son tour, La Sambrienne dispose de 30 jours pour vous répondre. Si vous n'avez pas de réponse dans ce délai, vous devez considérer que La Sambrienne n'accepte pas votre réclamation. Si vous n'avez pas introduit votre réclamation dans le délai légal, La Sambrienne ne pourra pas examiner votre dossier.

Seconde étape - Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de La Sambrienne, vous avez la possibilité d'introduire un recours auprès de la Chambre de recours instituée au sein de la Société Wallonne du Logement. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'envoi de la réponse de La Sambrienne. Si La Sambrienne ne vous a pas répondu, le délai est de 60 jours à partir de l'envoi de la décision initiale de La Sambrienne. Ce recours devra être envoyé par lettre recommandée, à l'adresse suivante : Chambre de recours de la Société Wallonne du Logement, Rue de l'Ecluse 21 à 6000 Charleroi. Vous devez joindre une copie de votre réclamation adressée à La Sambrienne et des éventuelles réponses apportées. Si vous n'avez pas introduit votre réclamation dans les délais légaux, votre recours ne pourra pas être examiné.



LASAMBRIENNE

PAGE 12 A RENVOYER SIGNE A LA SAMBRIENNE



Signature.s

6 . f 1 /1/											
Ce formulaire a été complété pa											
	Mon C	PAS									
	Mon a	dministrateur de b	piens								
	Autre										
Si pas complété par vous-même, veuillez indiquer vos coordonnées											
Nom											
E-mail											
Téléphone											
Rue											
Numéro		Boîte									
Code postal		Localité									
Le.s candidat.s déclare.nt être candidat.s à l'attribution d'un logement social. Le.s candidat.s déclare.nt sur l'honneur ne pas être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un logement, à moins qu'il ne s'agisse d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté à leur handicap. Le.s candidat.s autorise.nt, en application du décret de la Région Wallonne, paru au Moniteur Belge en date du 07/11/2007) au Chapitre II § 3, la société La Sambrienne à se faire délivrer tout document nécessaire au contrôle des conditions d'admission et m'engage, dans le mois de la demande, à fournir tout renseignement nécessaire au contrôle des conditions d'admission. Le.s candidat.s déclare.nt avoir pris connaissance des informations relatives à la protection des données à caractère personnel par La Sambrienne.											
Fait à											
Date											
Signatures obligatoires précédée	(s) de la mention	« lu et approuv	é.e»								
Chef de ménage	Conjoint.e ou c	cohabitant.e									